

Membres en exercice	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

## COMMUNE DE MARVAL

### Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du  
31 mars 2026

Délibération n° 11/2026

fixant les indemnités de fonction  
des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 31 mars 2026 à 20h, selon convocation en date du 26 mars 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Adrien COUSSY étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER - Marie LINET – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants ;

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction des adjoints au Maire est fixé à 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonction versées aux Adjoints au Maire ;

Considérant que les indemnités ne sont allouées que par la suite des délégations consenties et des attributions exercées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, de fixer le montant des indemnités de fonction des Adjoints au Maire aux taux suivants :

- 1<sup>er</sup> adjoint à 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027 ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint à 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027 ;
- 3<sup>ème</sup> adjoint à 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le  
ID : 087-218709202-20260408-DEL\_1126-DE

S'LOW

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget au chapitre 65, article 65311.

Fait à MARVAL, le 8 avril 2026

Adrien COUSSY,  
Secrétaire de séance



Régis de SOLMS,  
Maire



**COMMUNE DE MARVAL**Tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées aux membres  
du Conseil Municipal

Annexe à la délibération du 31 mars 2026

Nom et Prénom	Qualité	% de l'IB 1027	Indemnité brute mensuelle
Régis de SOLMS	Maire	28.10	1 155.06
Jacques FAURIOT	Adjoint	10.89	447.64
Anne Louise LAURENT	Adjoint	10.89	447.64
Pierre FERLAND	Adjoint	10.89	447.64
Kévin NYLAND	Maire Délégué	10.89	447.64

